



LES JOURNALISTES COMPTENT

Campagne du Conseil de l'Europe pour la sécurité des journalistes

Note conceptuelle

Formation des formateurs sur les SLAPPs pour les instituts judiciaires

Campagne « *Les journalistes comptent* »

Dates : 9–10 octobre 2025

Lieu : Palais du Gouvernement, Palais Hrzánský, Loretánská 177/9, 118 00 Prague, Tchéquie

Dans le cadre des activités prévues pour 2025 au titre de la campagne « [Les journalistes comptent](#) », le pilier « poursuites judiciaires » met notamment l'accent sur le renforcement des capacités des professionnels de la justice à faire face aux poursuites stratégiques contre la participation publique (SLAPP), un outil de plus en plus utilisé pour museler le journalisme indépendant par le biais d'un recours abusif aux systèmes judiciaires. Les juges et les procureurs jouent un rôle essentiel dans la protection de la liberté de la presse en veillant à ce que les tribunaux ne soient pas utilisés à mauvais escient pour intimider les journalistes.

Afin de garantir un changement durable, mené par les pairs au niveau national, le Conseil de l'Europe, en coopération avec le gouvernement tchèque qui l'accueille généreusement, organise une formation des formateurs (ToT) pour les instituts de formation judiciaire des États membres. L'événement aura lieu les 9 et 10 octobre 2025 au palais du gouvernement (palais Hrzánský) à Prague.

Cette initiative vise à :

- Équiper les représentants des instituts judiciaires des connaissances nécessaires pour dispenser des formations nationales sur les SLAPPs.
- Permettre aux participants d'identifier et de reconnaître les SLAPPs.
- Approfondir la Recommandation CM/Rec(2024)2 du Comité des Ministres aux États membres sur la protection du droit à la liberté d'expression dans le contexte des SLAPPs, en examinant et expliquant les orientations qu'elle contient, sa pertinence pour la formation judiciaire et son application dans les contextes nationaux.
- Promouvoir l'échange et la collaboration entre les institutions judiciaires des États membres du Conseil de l'Europe.
- Sensibiliser le public et les acteurs politiques en participant au festival du film *Press Play Prague*. Le programme culturel, organisé en coopération avec le festival et avec le soutien

du gouvernement tchèque, permettra de relier les discussions professionnelles à un dialogue public plus large sur la protection des journalistes.

En soutenant les institutions nationales dans l'intégration des SLAPPs dans leurs programmes de formation, cette activité vise à renforcer durablement la capacité des systèmes judiciaires à protéger les droits des journalistes et, plus largement, la liberté des médias et la liberté d'expression.

Les *poursuites stratégiques contre la participation publique* (« SLAPPs ») sont des actions judiciaires menacées, initiées ou poursuivies dans l'intention de harceler ou d'intimider leurs cibles, afin d'empêcher, de restreindre ou de sanctionner l'expression libre sur des questions d'intérêt public et l'exercice des droits connexes. Les SLAPPs affectent non seulement les personnes directement visées mais aussi l'espace démocratique dans son ensemble, en réduisant au silence les activités de surveillance, le journalisme d'investigation et la participation civique.

Ces procédures ont des conséquences graves : elles peuvent étouffer l'expression individuelle et miner l'échange libre d'idées, essentiel à une société démocratique. Les SLAPPs entraînent souvent l'autocensure, lorsque des individus ou organisations renoncent à publier des informations ou à poursuivre des enquêtes en raison des risques juridiques et financiers encourus. Le public peut ainsi être privé d'informations d'une grande valeur pour l'intérêt général.

Pour répondre à cette menace, l'Union européenne et le Conseil de l'Europe ont adopté en 2024 des instruments clés :

- Directive (UE) 2024/1069 relative à la protection des personnes participant à la vie publique contre les actions manifestement infondées ou les procédures judiciaires abusives.
- Recommandation CM/Rec(2024)2 du Conseil de l'Europe visant à contrer l'utilisation des SLAPPs.

S'appuyant sur ces instruments, le Conseil de l'Europe a élaboré le premier **curriculum européen sur la lutte contre les SLAPPs**, une ressource de formation complète destinée aux juges, procureurs, avocats, journalistes et acteurs de la société civile. Ce curriculum repose sur les normes de l'UE et du Conseil de l'Europe, y compris la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme.

Dans le cadre de la promotion de la mise en œuvre effective de ces normes, une **session de formation des formateurs (ToT)** se tiendra les 9–10 octobre 2025. Cette formation est spécialement conçue pour les formateurs affiliés aux instituts judiciaires nationaux, qui seront en mesure de dispenser d'autres formations sur les SLAPPs au niveau national. L'objectif est de doter ces formateurs des connaissances juridiques, outils et méthodes pédagogiques nécessaires pour sensibiliser juges, procureurs et autres professionnels du droit aux SLAPPs et à leur traitement à l'aide des instruments et de la jurisprudence européens les plus récents.

La formation sera dispensée par les consultantes du Conseil de l'Europe, **Mme Flutura Kusari** et **Mme Dominika Bychawska-Siniarska**.

AGENDA

Jour 1 – Formation

Formateurs : Flutura Kusari, consultante du Conseil de l'Europe ; Dominika Bychawska-Siniarska, consultante du Conseil de l'Europe

08h30 – 09h00 Enregistrement des participants

09h00 – 09h30 Introduction, objectifs et méthodologie de la formation

- Représentant du Conseil de l'Europe
- Flutura Kusari & Dominika Bychawska-Siniarska, consultantes du Conseil de l'Europe

09h30 – 10h30 Module 1 – Le droit à la liberté d'expression et le rôle des médias et autres acteurs de surveillance publique

Dominika Bychawska-Siniarska, consultante du Conseil de l'Europe

10h30 – 10h45 Pause-café

10h45 – 11h45 Module 2 – SLAPPs et droits humains : une introduction

Flutura Kusari, consultante du Conseil de l'Europe

11h45 – 13h00 Pause-déjeuner

13h00 – 14h30 Module 3 – Instruments européens de lutte contre les SLAPPs – Présentation

Flutura Kusari, consultante du Conseil de l'Europe

14h30 – 16h00 Présentations de chaque participant sur l'état de mise en œuvre de la Recommandation du Conseil de l'Europe sur les SLAPPs et de la Directive de l'UE sur les SLAPPs

Modération : Dominika Bychawska-Siniarska, consultante du Conseil de l'Europe

16h00 – 16h30 Conclusion de la première journée

16h45-18h45 Cocktail de réseautage

Soirée – Ouverture officielle & Projection de film

En coopération avec le *Press Play Prague Film Festival*

Lieu : Cinéma IFF Atlas, Ke Štvanici 4, 186 00 Prague

19h30 – 20h00 Discours d'ouverture :

- Représentant du *Press Play Prague Festival*
- Représentant du Conseil de l'Europe
- Représentant du gouvernement tchèque

20h00 – 21h30 Projection de *Big Boys Gone Bananas* – Documentaire sur une affaire SLAPP emblématique

Jour 2 – Formation

08h30 – 09h00 Café de bienvenue et enregistrement

09h00 – 09h30 Programme de formation du Conseil de l'Europe sur la lutte contre les SLAPPs
Flutura Kusari, consultante du Conseil de l'Europe

09h30 – 10h30 Module 5 – Indicateurs des SLAPPs – Présentation
Flutura Kusari, consultante du Conseil de l'Europe

10h30 – 10h45 Pause-café

10h45 – 12h15 Module 4 – Comment identifier et reconnaître une action SLAPP ? (Exercice de groupe)
Flutura Kusari & Dominika Bychawska-Siniarska, consultantes du Conseil de l'Europe

12h15 – 14h15 Pause-déjeuner

14h15 – 15h15 Modules 6 & 7 – Garanties procédurales & recours juridiques contre les SLAPPs – Présentation
Dominika Bychawska-Siniarska, consultante du Conseil de l'Europe

15h15 – 16h15 Modules 8 & 9 – Soutien aux victimes et cibles de SLAPPs, et documentation des SLAPPs sur différentes plateformes
Flutura Kusari, consultante du Conseil de l'Europe

16h15 – 16h45 Évaluation de la formation et conclusion